



Chers parents, tutrices et tuteurs,

Nous souhaitons vous informer d'un changement de politique important qui entrera **en vigueur au début de la nouvelle année scolaire**. Conformément aux nouvelles directives émises par le **ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**, notre école mettra en place de nouvelles règles concernant l'utilisation des téléphones cellulaires pour tous les élèves.

À compter du 2 septembre :

- **L'utilisation des téléphones cellulaires ne sera pas permise sur l'ensemble du terrain de l'école pendant la journée**, à moins d'avoir une autorisation spécifique de la direction (ex. : adaptation médicale).
- **Tous les téléphones cellulaires devront être éteints et rangés dans les casiers dès l'arrivée à l'école**, et demeurer hors de vue jusqu'à la fin de la journée scolaire.
- **L'utilisation des téléphones pendant les cours, à l'heure du dîner, pendant les récréations, dans les salles de toilettes ou entre les cours ne sera pas autorisée**.
- **Les écouteurs, casques d'écoute, montres intelligentes et autres appareils électroniques personnels devront également être rangés dans les casiers et ne pourront pas être utilisés pour communiquer ou accéder à Internet durant les heures de classe**.
- Si un élève doit communiquer avec un parent ou un tuteur, il pourra le faire par l'entremise du bureau de l'école.

Ces nouvelles règles reflètent l'engagement du MEQ à réduire les distractions, à soutenir le bien-être des élèves et à favoriser un environnement d'apprentissage axé sur l'engagement et le respect.

Nous vous remercions de votre soutien pour aider les élèves à s'adapter à ces changements et à encourager une utilisation responsable de la technologie. Si vous avez des questions ou avez besoin de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre précieuse collaboration.

Sincèrement,


Jean-Simon Poirier
Directeur